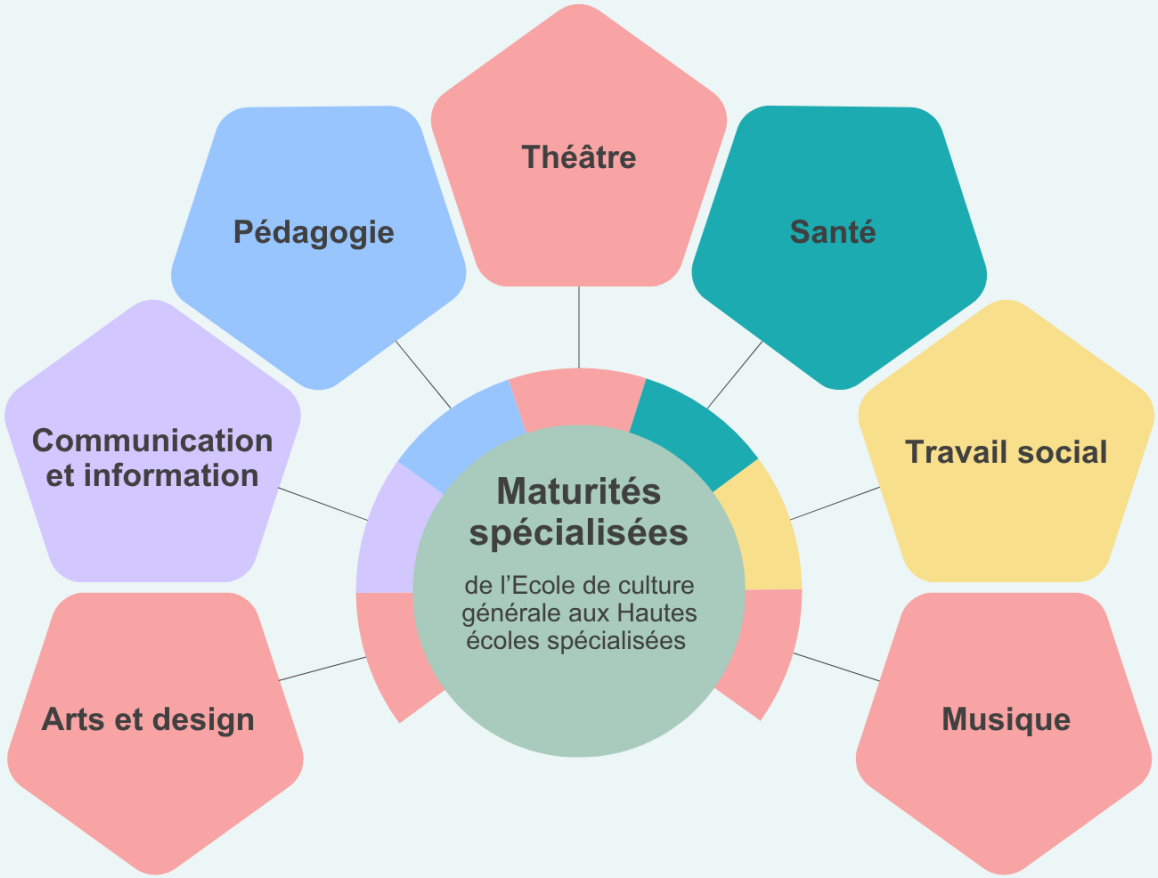
Ecole de culture générale



Edition 2025-2026

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

Introduction

La maturité spécialisée (MS) est un titre délivré par l'Ecole de culture générale (ECG), reconnu au niveau national. Le certificat de MS donne accès aux filières correspondantes des Hautes écoles spécialisées de Suisse. À Genève, la MS existe dans les domaines des arts et design, de la communication et information, de la musique, de la pédagogie, de la santé, du travail social et du théâtre. Elle est organisée par les trois écoles de culture générale, Henry-Dunant, Ella-Maillart et Jean-Piaget, par le collège-école de culture générale Madame de Staël et par l'école de commerce et de culture générale Aimée-Stitelmann.

La formation MS dure un an. Elle est destinée aux élèves qui ont obtenu le certificat de l'ECG dans l'option suivie. Elle est composée de stages professionnels, de cours théoriques et d'ateliers pratiques ; elle est complétée par la réalisation du travail de maturité spécialisée en lien avec la pratique professionnelle du domaine concerné.

La maturité spécialisée exige notamment des capacités d'autonomie dans l'apprentissage ; elle développe l'esprit critique et le questionnement sur l'expérience pratique et personnelle. Elle permet d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'admission en Haute école spécialisée.

La maturité spécialisée : 6 orientations et 9 domaines professionnels

L'ECG propose un cursus de trois ans qui prépare au certificat de l'ECG dans six options spécifiques préprofessionnelles : arts et design, musique, théâtre, communication et information, santé et travail social. Ensuite le titre de la maturité spécialisée peut être obtenu dans neuf domaines professionnels et donner accès aux formations Bachelor des HES :

<table>
<tr><td>OSP arts et design</td><td colspan="3">Maturité spécialisée arts et design</td></tr>
<tr><td>OSP musique</td><td colspan="3">Maturité spécialisée musique</td></tr>
<tr><td>OSP théâtre</td><td colspan="3">Maturité spécialisée théâtre</td></tr>
<tr><td rowspan="2">OSP communication et information</td><td colspan="3">Maturité spécialisée communication et information</td></tr>
<tr><td>information documentaire</td><td>informatique de gestion</td><td>tourisme</td></tr>
<tr><td>OSP santé</td><td colspan="3">Maturité spécialisée santé</td></tr>
<tr><td>OSP travail social</td><td colspan="3">Maturité spécialisée travail social</td></tr>
<tr><td>OSP pédagogie</td><td colspan="3">Maturité spécialisée pédagogie</td></tr>
</table>

Maturité spécialisée arts et design

La maturité spécialisée arts et design (MSAD) donne accès aux concours d'admission en 1re année Bachelor d'une Haute école d'art et de design (HEAD ou autre HES).

Conditions d'admission en année MSAD :

- l'obtention du certificat de culture générale dans l'OSP arts et design ;
- une moyenne des disciplines de l'OSP arts et design ≥ 4.0 ;
- la réussite du concours d'entrée en passerelle Art & Design au Centre de formation professionnelle arts (CFPA) dans l'une des cinq filières de préspécialisation (architecture d'intérieur, arts visuels, communication visuelle, design mode et design bijou). Le concours se déroule sur la base d'un dossier de travaux personnels, d'un dossier thématique, d'un questionnaire et d'un entretien.

Contenu de la formation :

La maturité spécialisée arts et design comprend des cours et ateliers professionnels dans la filière choisie, des cours et séminaires généralistes assurés par le CFPA.

Le travail de maturité spécialisée (TMsp) prend la forme d'une recherche et d'une réalisation artistiques ; il est accompagné par une enseignante ou enseignant de l'ECG pendant toute l'année. Il donne lieu à un accrochage lors de la soutenance orale. L'évaluation est assurée par un jury constitué d'une représentante ou d'un représentant de la HEAD, d'une représentante ou d'un représentant de la passerelle Art & Design du CFPA et de la référente ou du référent de l'ECG.

Conditions d'obtention du certificat MSAD :

- attestation de validation de l'année passerelle propédeutique art & design au CFP Arts ;
- au moins la mention « suffisant » au travail de maturité spécialisée.

Maturité spécialisée Musique

La maturité spécialisée musique (MSMU) donne accès aux concours d'admission en 1re année Bachelor d'une Haute école de musique (HEM ou autre HES). Elle est organisée par l'ECG Jean-Piaget. L'admission en maturité spécialisée nécessite une formation musicale antérieure et un niveau instrumental ou vocal correspondant à plusieurs années de pratique (5 à 10 ans de cours individuels).

Conditions d'admission en année MSMU :

- l'obtention du certificat de culture générale dans l'OSP musique ;
- une moyenne des disciplines de l'OSP musique ≥ 4.0 ;
- la réussite de l'épreuve d'admission, composée d'une audition, d'un entretien et d'un test d'orientation de solfège.

Contenu de la formation :

La maturité spécialisée musique comprend des cours individuels de pratique instrumentale (premier et second instruments), des cours théoriques de solfège et d'écriture musicale assurés par la HEM, des productions en stages-ateliers et 20 à 25 heures de pratique instrumentale personnelle.

Le travail de maturité spécialisée (TMsp), qui prend la forme d'une production, complétée par un dossier d'analyse, est réalisé pendant l'année ; il est accompagné par une enseignante ou un enseignant de musique de l'ECG. La soutenance donne lieu à une prestation publique. Le TMsp est évalué par un jury constitué d'une représentante ou d'un représentant de la HEM, d'une représentante ou d'un représentant de la pratique professionnelle et de la référente ou du référent de l'ECG.

Conditions d'obtention du certificat MSMU :

- attestation de validation de la réussite des examens de pratique instrumentale et théoriques (examens) et des stages-ateliers ;
- au moins la mention « suffisant » au travail de maturité spécialisée.

Maturité spécialisée théâtre

La maturité spécialisée théâtre (MSTH) donne accès aux concours d'admission en 1re année Bachelor de la Manufacture - Haute école des arts de la scène ou d'une autre Haute école de théâtre. Elle est organisée par l'ECG Jean-Piaget.

Conditions d'admission en année MSTH :

- l'obtention du certificat de culture générale dans l'OSP théâtre;
- une moyenne des disciplines de l'OSP théâtre ≥ 4.0 ;
- la réussite de l'épreuve d'admission composée de l'interprétation d'une scène théâtrale et d'un monologue, complétée par un entretien qui porte sur l'expérience du théâtre et le projet de formation.

Contenu de la formation :

La maturité spécialisée théâtre comprend des cours théoriques et des ateliers professionnels (15 heures au minimum), spécifiques à la pratique théâtrale, notamment les différents aspects de l'interprétation, dispensés par la filière préprofessionnelle du conservatoire de musique de Genève (CMG).
Un stage intensif de 6 semaines dans le cadre de la filière préprofessionnelle développe l'expérience pratique.

Le travail de maturité spécialisée (TMsp) prend la forme d'un dossier théorique d'analyse d'une œuvre théâtrale qui comprend un projet de mise en scène d'un extrait de l'œuvre. Il est accompagné par une enseignante ou un enseignant de l'ECG et se conclut par une soutenance orale. Le TMsp est évalué par un jury constitué d'une représentante ou d'un représentant de la HETSR, d'une représentante ou d'un représentant de la pratique professionnelle et de la référente ou du référent de l'ECG.

Conditions d'obtention du certificat MSTH :

- attestation de validation de la réussite de l'examen de la filière préprofessionnelle d'art dramatique du Conservatoire de musique de Genève (CMG) ;
- au moins la mention « suffisant » au travail de maturité spécialisée.

Maturité spécialisée communication et information
Informatique de gestion

La maturité spécialisée communication et information (MSCI) *informatique de gestion* donne accès à la 1re année Bachelor en informatique de gestion de la Haute école de gestion de Genève (HEG - Genève). Elle est organisée par l'ECCG Aimée-Stitelmann.

Conditions d'admission en année MSCI informatique de gestion :

- l'obtention du certificat de culture générale dans l'OSP communication et information ;
- une moyenne des disciplines de l'OSP communication et information ≥ 4.0 ;
- avoir atteint un niveau B1 certifié selon le Cadre européen commun de référence (CECR) dans deux langues : anglais et allemand ou italien ;
- avoir effectué, après l'obtention du certificat, un séjour linguistique de 5 semaines dans une région linguistique correspondant à l'une des deux langues étudiées au certificat, validé par l'ECG sur la base d'un document officiel attestant du lieu et de la durée du séjour.

Contenu de la formation :

La MSCI en informatique de gestion est composée des cours et des ateliers dispensés dans la classe passerelle de l'Ecole supérieure d'informatique de gestion (ESIG).
Des cours de langues préparent à la certification de niveau B2 dans les deux langues cibles de la maturité spécialisée.

Le travail de maturité spécialisée prend la forme d'une recherche thématique et théorique sur un sujet, validé par la direction, lié au monde de l'informatique de gestion. Il est encadré par une enseignante ou un enseignant de l'ECG. L'évaluation est effectuée par une représentante ou un représentant de la filière de la HEG et la référente ou le référent de l'ECG, au terme de la soutenance orale, à la fin de l'année.

Un séjour linguistique de 5 semaines dans une région linguistique correspondant à la deuxième langue étudiée au certificat est validé par l'ECG sur la base d'un document officiel attestant du lieu et de la durée du séjour.

Recommandation :
Des connaissances avancées en mathématiques sont requises.

Conditions d'obtention du certificat MSCI informatique de gestion :

- attestation de validation de l'année passerelle à l'ESIG;
- au moins la mention « suffisant » au travail de maturité spécialisée;
- attestation du niveau B2 (CECR) par un certificat dans les deux langues secondes;
- validation des séjours linguistiques dans les deux régions linguistiques correspondant aux langues étudiées au certificat.

Maturité spécialisée communication et information
Information documentaire

La maturité spécialisée communication et information (MSCI) *information documentaire* donne accès à la 1re année Bachelor en information documentaire de la Haute école de gestion de Genève (HEG - Genève). Elle est organisée par l'ECCG Aimée-Stitelmann.

Conditions d'admission en année MSCI information documentaire :

- l'obtention du certificat de culture générale dans l'OSP communication et information ;
- une moyenne des disciplines de l'OSP communication et information ≥ 4.0 ;
- avoir atteint un niveau B1 certifié selon le Cadre européen commun de référence (CECR) dans deux langues : allemand, anglais ou italien ;
- avoir effectué, après l'obtention du certificat, un séjour linguistique de 5 semaines dans une région linguistique correspondant à l'une des deux langues étudiées au certificat, validé par l'ECG sur la base d'un document officiel attes- tant du lieu et de la durée du séjour ;
- la signature d'un ou plusieurs contrats de stages (durée totale de 34 semaines) dans un service d'information documentaire.

Contenu de la formation :

La MSCI en information documentaire comprend 34 semaines (à 70%) de stages en immersion professionnelle.
Des cours complémentaires assurés par la HEG apportent les bases élémentaires des techniques de la recherche documentaire, de la rédaction du résumé et de la synthèse.
Des cours de langues préparent à la certification de niveau B2 dans les deux langues cibles de la maturité spécialisée.

Le travail de maturité spécialisée est composé d'un rapport de stage et d'une note de synthèse sur un thème proposé par la HEG. Il est encadré par une enseignante ou un enseignant de l'ECG et se conclut par une soutenance orale. Il est évalué par une représentante ou un représentant de la filière de la HEG et la référente ou le référent de l'ECG.

Un séjour linguistique de 5 semaines dans une région linguistique correspondant à la deuxième langue étudiée au certificat est validé, par l'ECG sur la base d'un document officiel attestant du lieu et de la durée du séjour.

Recommandation :

Des compétences rédactionnelles développées en français sont un atout.

Conditions d'obtention du certificat MSCI information documentaire :

- validation de la totalité des 34 semaines de stages ;
- au moins la mention « suffisant » au travail de maturité spécialisée ;
- attestation du niveau B2 (CECR) par un certificat dans les deux langues secondes ;
- validation des séjours linguistiques dans les deux régions linguistiques correspondant aux langues étudiées au certificat.

Maturité spécialisée communication et information
Tourisme

La maturité spécialisée communication et information (MSCI) *tourisme* donne accès à la 1re année Bachelor en *tourisme* de la Haute Ecole de Gestion (HES-SO Valais). Elle est organisée par l'ECCG Aimée-Stitelmann.

Conditions d'admission en année MSCI tourisme :

- l'obtention du certificat de culture générale dans l'OSP communication et information ;
- une moyenne des disciplines de l'OSP communication et information ≥ 4.0 ;
- avoir atteint un niveau B1 certifié selon le Cadre européen commun de référence (CECR) dans les deux langues : allemand et anglais ;
- avoir effectué, après l'obtention du certificat, un séjour linguistique de 5 semaines dans une région linguistique correspondant à l'une des deux langues étudiées au certificat, validé par l'ECG sur la base d'un document officiel attes- tant du lieu et de la durée du séjour ;
- la signature d'un ou plusieurs contrats de stages (durée totale de 34 semaines) dans une entreprise du domaine du tourisme ou de l'événementiel.

Contenu de la formation :

La MSCI en tourisme débute par 34 semaines d'immersion (à 70%) dans une entreprise du domaine du tourisme ou de l'événementiel. Un cours d'introduction à l'économie touristique, dispensé par un expert la HEG & Tourisme (HES-SO Valais), assure un complément théorique.
Des cours de langues préparent à la certification de niveau B2 dans les deux langues cibles de la maturité spécialisée.

Le travail de maturité spécialisée est un projet dans le domaine du tourisme ou de l'événementiel à concevoir et à analyser. Il peut aussi prendre la forme d'une recherche théorique sur un sujet lié au domaine. Il est encadré par une référente ou un référent de l'ECG et se conclut par une soutenance orale. Il est évalué par une représentante ou un représentant de la HEG & Tourisme (HES-SO Valais) et la référente ou le référent de l'ECG.

Un séjour linguistique de 5 semaines dans une région linguistique correspondant à la deuxième langue étudiée au certificat est validé, par l'ECG sur la base d'un document officiel attestant du lieu et de la durée du séjour.

Conditions d'obtention du certificat MSCI tourisme :

- validation de la totalité des 34 semaines de stages ;
- validation des cours et les séminaires ;
- au moins la mention « suffisant » au travail de maturité spécialisée ;
- attestation du niveau B2 (CECR) par un certificat dans les deux langues secondes ;
- validation des séjours linguistiques dans les deux régions linguistiques correspondant aux langues étudiées au certificat.

Maturité spécialisée pédagogie

La maturité spécialisée pédagogie (MSPE) permet d'accéder à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (UNIGE) ou à une Haute école pédagogique (HEP) préparant à l'enseignement dans les degrés préscolaire et primaire. La MSPE est un cours préparatoire obligatoire d'une durée de 32 semaines, dispensé à l'ECG Ella-Maillart, qui organise la MSPE.

Conditions d'admission en année MSPE :

- l'obtention du certificat de culture générale dans l'OSP pédagogie ;
- une moyenne des disciplines de l'OSP pédagogie ≥ 4.0
- avoir atteint un niveau B1 certifié selon le Cadre européen commun de référence (CECR) dans les deux langues : allemand et anglais ;
- la validation d'un séjour linguistique dans un pays germanophone d'une durée d'au moins 6 semaines consécutives, effectué après l'obtention du certificat.

Contenu de la formation :

La MSPE débute par un stage d'observation de 3 semaines dans une classe d'école primaire. Le programme de cours comprend 24 heures hebdomadaires réparties comme suit : français (4h), allemand (3h), anglais (3h, discipline cantonale non soumise à l'examen MSPE), mathématiques (4h), sciences humaines (4h), sciences expérimentales (6h). La MSPE nécessite en outre 20 heures hebdomadaires de travail personnel.

Le travail de maturité spécialisée prend la forme d'une recherche thématique et théorique sur un sujet validé par la direction. L'élève démontre ainsi ses compétences de réflexion, d'autonomie dans les méthodologies d'apprentissages et la bonne connaissance du domaine de recherche. Le TMsp est défendu devant un jury composé de la référente ou du référent ECG, d'une experte ou d'un expert de la Haute École Pédagogique (HEP) ou de l'Institut Universitaire de Formation des Enseignants (IUFE), d'une coordinatrice ou d'un coordinateur pédagogique de l'enseignement obligatoire ou d'une enseignante nommée ou d'un enseignant nommé du Collège de Genève ou de l'école primaire.

Conditions d'obtention du certificat MSPE :

- attestation de validation de la réussite de l'examen MSPE ;
- au moins la mention « suffisant » au travail de maturité spécialisée.

Maturité spécialisée travail social

La maturité spécialisée travail social (MSTS) donne accès à la procédure d'admission en 1re année Bachelor d'une Haute école de travail social (HETS) de la HES-SO.

Conditions d'admission en année MSTS :

- l'obtention du certificat de culture générale dans l'OSP travail social ;
- une moyenne des disciplines de l'OSP travail social ≥ 4.0 ;
- la validation de 4 semaines de stage préalable à 100% dans le domaine social au sens large ;
- la signature d'un contrat de stage de 27 semaines à 90% dans une institution sociale.

Contenu de la formation :

La maturité spécialisée travail social comprend une formation pratique spécifique de 27 semaines à 90% dans une institution sociale. Elle est encadrée par une experte ou un expert de la HETS, une enseignante ou un enseignant de l'ECG et une référente ou un référent de l'institution de stage.

Le travail de maturité spécialisée, suivi par une enseignante ou un enseignant de l'ECG, comprend un rapport de stage et l'étude d'une problématique observée lors de son activité en institution. L'élève démontre ainsi sa capacité de réflexion face aux situations professionnelles rencontrées et de développement théorique dans la recherche.
Le travail de maturité spécialisée est défendu devant un jury constitué de la référente ou du référent ECG, qui en a assuré le suivi et de l'experte ou expert HETS.

Conditions d'obtention du certificat MSTS :

- validation de la totalité des semaines de stages ;
- au moins la mention « suffisant » au travail de maturité spécialisée.

Maturité spécialisée santé

La maturité spécialisée santé (MSSA) donne accès à la procédure d'admission en 1re année Bachelor des différentes filières d'une Haute école de santé (HEdS) de la HES-SO.

Conditions d'admission en année MSSA :

- l'obtention du certificat de culture générale dans l'OSP santé ;
- une moyenne des disciplines de l'OSP santé ≥ 4.0 ;
- la validation de 4 semaines de stages pratiques préalables, à plein temps, dans le domaine des soins à la personne.

La maturité spécialisée santé comprend des cours théoriques, des ateliers d'introduction à la pratique professionnelle, un stage encadré de 8 semaines dans le domaine de la santé et une expérience professionnelle de 6 semaines dans le monde du travail.
Lors du stage professionnel, l'élève se familiarise avec le milieu de la santé et les différentes facettes de ses métiers.

La rédaction du travail de maturité spécialisée, suivi par une enseignante ou un enseignant de l'ECG, porte sur l'expérience du stage. Il comprend un rapport de stage et une analyse approfondie et documentée d'une situation significative rencontrée dans la pratique professionnelle. L'élève démontre ainsi sa capacité à s'interroger sur ses découvertes et ses apprentissages de stagiaire et à prendre en compte les contenus et les apports de l'année MS.

Une soutenance orale conclut le travail de maturité spécialisée, qui est évalué par une experte ou un expert de la HEdS et la référente ou le référent de l'ECG.

Conditions d'obtention du certificat MSSA :

- attestation de validation de la réussite des examens des unités de cours théoriques et pratiques de la HEdS ;
- validation du stage de 8 semaines dans le domaine socio-sanitaire ;
- validation des 6 semaines d'expérience professionnelle dans le monde du travail au sens large ;
- au moins la mention « suffisant » au travail de maturité spécialisée.

Généralités

Encadrement de la maturité spécialisée

Pendant l'année MS, l'élève bénéficie d'un encadrement diversifié :

- une référente ou un référent de « terrain » sur le lieu de stage qui initie l'élève aux fondements professionnels ;
- une référente ou un référent ECG qui assure le suivi méthodologique et rédactionnel du rapport de stage et du travail de maturité spécialisée ;
- une experte ou un expert de la HES qui cautionne l'aspect professionnel du stage et garantit les ressources scientifiques de la recherche.

Remédiation du TMsp

En cas d'insuffisance (ou <4.0) à l'évaluation de la partie écrite (et/ou orale en MSMU et MSAD), l'élève peut proposer une remédiation dans un délai de deux semaines au maximum à compter de la notification de la décision.
La remédiation de la partie écrite a lieu avant la soutenance (excepté en MSAD et en MSMU, où elle a lieu après) : l'élève complète et améliore son TMsp selon les indications notifiées. La remédiation ne peut être proposée qu'une seule fois. En cas de remédiation, la meilleure mention possible de la partie remédiée est « suffisant ». L'élève peut alors obtenir le certificat de maturité spécialisée, à condition de réussir les prestations complémentaires de la MS. Lorsque la remédiation est évaluée « insuffisant », l'échec de la MS est notifié.

Echec à la MS

En cas d'échec aux prestations complémentaires et/ou au travail de maturité spécialisée, l'élève ne peut pas se réinscrire une deuxième fois à la filière MS, conformément à l'article 55 du Règlement relatif à l'École de culture générale (RECG C 1 10.70).

Règlement

La réglementation de la maturité spécialisée est incluse dans le Règlement relatif à l'École de culture générale (RECG C 1 10.70).

Fraude ou plagiat

Toute fraude, tentative de fraude ou plagiat est passible d'une sanction qui va de l'annulation du travail à l'exclusion de la maturité spécialisée (article 45 – RECG C 1 10.70). Les textes des travaux de maturité spécialisée sont contrôlés au moyen d'un logiciel de vérification.

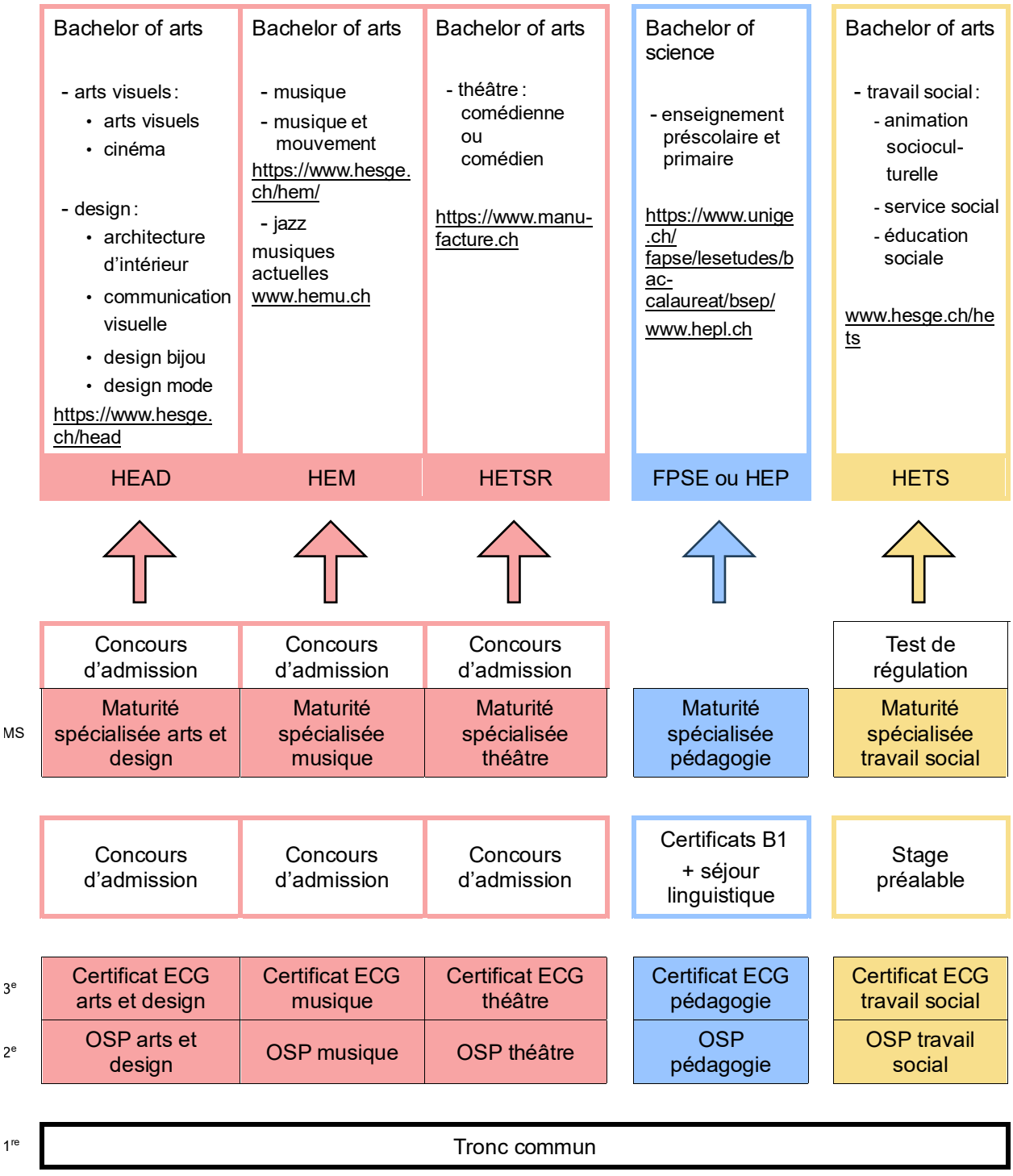
Recours

L'élève peut adresser un recours écrit à la direction générale de l'enseignement secondaire II (DGESII) dans un délai de 30 jours, dès la communication de la décision (article 29 du Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B – REST C 1 10.24).

Information détaillée sur chaque MS

Les prestations complémentaires, le travail de maturité spécialisée, les conditions d'admission, les modalités d'évaluation, les conditions de réussite, les rôles des référentes et référents, et le calendrier de l'année MS sont détaillés dans les plaquettes de présentation de chacune des maturités spécialisées.

Cursus ECG - HES



	Bachelor of science - soins infirmiers - technique en radiologie médicale - nutrition-diététique - physiothérapie - sage-femme www.heds-ge.ch - ergothérapie www.eesp.ch - ostéopathie www.heds-fr.ch	Bachelor of science - information documentaire www.hesge.ch/heg	Bachelor of science - informatique de gestion www.hesge.ch/heg	Bachelor of science - tourisme https://www.hevs.ch/fr/hautes-ecoles/haute-ecole-de-gestion/tourisme/
	HEdS	HEG - Genève	HEG - Genève	HEG & Tourisme
	Tests de régulation selon filières			
MS	Maturité spécialisée santé	Maturité spécialisée communication et information Information documentaire	Maturité spécialisée communication et information Informatique de gestion	Maturité spécialisée communication et information Tourisme
	Stage préalable	Certificat B1 – anglais et allemand ou italien	Certificat B1 – anglais et allemand ou italien	Certificat B1 – anglais et allemand
3e	Certificat ECG santé	Certificat ECG communication et information	Certificat ECG communication et information	Certificat ECG communication et information
2e	OSP santé	OSP communication et information	OSP communication et information	OSP communication et information
1re	Tronc commun			

Stages et ateliers professionnels de la maturité spécialisée

La pratique professionnelle sous forme de stages en institutions et en entreprises ou d'ateliers dans les écoles professionnelles constitue une part fondamentale de l'année de maturité spécialisée.

Maturité spécialisée santé	• 8 semaines dans le domaine de la santé • 6 semaines dans le monde du travail • 14 semaines de cours théoriques et pratiques à la HEdS
Maturité spécialisée travail social	• 27 semaines de stage à 90% dans une institution sociale
Maturité spécialisée pédagogie	• 3 semaines de stage dans une classe du primaire • 32 semaines de cours préparatoire à l'examen MSPE: français, allemand, mathématiques, sciences expérimentales, sciences humaines, anglais (discipline cantonale)
Maturité spécialisée arts et design	• Année passerelle Art & Design au Centre professionnelle Arts
Maturité spécialisée musique	• Pratique instrumentale personnelle • Cours individuels et semi- collectifs • Stages et ateliers à la CEGM et la HEM
Maturité spécialisée théâtre	• Cours et ateliers dans le cadre de la préprofessionnelle au CMG
Maturité spécialisée communication et information, informatique de gestion	• Année passerelle à l'ESIG
Maturité spécialisée communication et information, information documentaire	• 34 semaines de stage à 70% en institution ou entreprise, divisibles en plusieurs séquences
Maturité spécialisée communication et information, tourisme	• 34 semaines de stage à 70% en institution ou entreprise, divisibles en deux séquences

Organisation des stages

Dans la MSSA, le stage de 8 semaines dans une institution socio-sanitaire est organisé par la HEdS-GE. Dans la MSPE, le stage d'observation et d'immersion dans une classe d'école primaire de 3 semaines est organisé par la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Dans la MSTS et la MSCI, les stages sont recherchés par les élèves, puis validés par l'ECG, en collaboration avec la HES correspondante.

Dans la MSTS, en raison du travail personnel, le taux d'activité ne doit pas dépasser 90%, soit 36 heures hebdomadaires et 8 heures par jour ; la durée du stage s'étend ainsi à 27 semaines.

Lorsque le taux d'activité est inférieur, il faut ajouter le nombre nécessaire de semaines pour parvenir à l'équivalence.

Type de stage

L'expérience professionnelle, sous forme d'immersion dans le domaine professionnel, doit permettre de découvrir un milieu, d'apprendre les gestes, d'exercer les activités basiques du métier, puis d'exécuter des tâches confiées et d'assurer les responsabilités.

Le stage de la maturité spécialisée est encadré par une référente ou un référent sur le terrain de l'institution ou de l'entreprise, par une référente ou un référent de l'ECG et par une experte ou un expert de la HES du domaine professionnel correspondant, à l'exception du stage d'observation en MSPE, encadré par l'enseignante ou l'enseignant d'école primaire uniquement.

En MSSA et en MSTS, les élèves ont effectué, au moins, 4 semaines de stage préalable à la maturité spécialisée. Ils ont donc bénéficié d'une expérience professionnelle première dans le domaine santé ou social.

Objectifs du stage MS

Le stage encadré de la MS en santé, en travail social, en information documentaire ou en tourisme consiste en une expérience d'immersion dans le domaine professionnel correspondant dans le but d'en découvrir les spécificités. L'élève doit pouvoir prendre en charge les tâches basiques du métier et acquérir les compétences élémentaires permettant l'intégration dans le milieu professionnel.

a) Objectifs du domaine professionnel correspondant :
 - découvrir le fonctionnement de l'institution ou de l'entreprise dans le contexte professionnel local ;
 - tester ses propres aptitudes à exercer une activité professionnelle en se confrontant à des situations concrètes ;
 - s'interroger sur sa relation à l'usager du service, au client, au résident, au patient.

b) Compétences personnelles à développer :
 - étendre ses connaissances et sa culture générale ;
 - acquérir des moyens de réflexion face à une problématique donnée ;
 - augmenter ses capacités d'argumenter pour soutenir des opinions ;
 - faire preuve de responsabilité dans son travail l;
 - apprendre à développer une réflexion s'appuyant sur l'expérience pratique, en vue de la réalisation du travail de maturité spécialisée ;
 - faire des liens entre des connaissances théoriques acquises dans le cadre du certificat ECG et des situations ou des modes d'intervention observés sur le terrain ;
 - affirmer sa motivation dans la poursuite d'études au niveau HES ou HEP.

c) Compétences sociales :
 - faire preuve notamment de capacité à communiquer, d'esprit d'équipe et d'initiative, d'autonomie, de curiosité, de serviabilité, de flexibilité.

Relation stage – travail de maturité spécialisée (TMsp)

Pendant l'année de maturité spécialisée, l'élève réalise un TMsp. Le TMsp prend son point de départ avec un rapport de stage, dans lequel l'élève décrit et analyse différents aspects de son stage, selon les rubriques détaillées dans les plaquettes de présentation des MS.

En vue de ce rapport, l'élève tient un journal de bord durant toute la durée du stage. Il y consigne ses observations, ses objectifs, ses découvertes, ses questions et ses références.

Dans un second temps, l'élève mène une recherche approfondie sur une problématique observée lors du stage ou une pratique typique de la profession (MSTS, MSSA). Le travail de maturité spécialisée prend la forme d'un projet novateur dans le domaine du tourisme en relation avec l'entreprise du stage ou d'une note de synthèse en information documentaire sur un sujet thématique à partir d'un corpus de textes (MSCI).

Rôle de l'institution ou de l'entreprise de stage MSTS et MSCI

Le dispositif mis en place est basé sur une collaboration tripartite entre l'institution qui accueille le stagiaire, la HES et l'ECG.

L'institution ou l'entreprise occupe une place centrale dans le processus de formation. Elle accueille et accompagne une ou un élève qui découvre un métier et se familiarise avec un milieu professionnel, dans lequel elle ou il souhaite exercer sa profession une fois ses études HES terminées.

Encadrement de la stagiaire ou du stagiaire

Une collaboratrice qualifiée ou un collaborateur qualifié (titre HES ou équivalent), au bénéfice d'une expérience dans le domaine concerné fonctionne comme référente ou référent de l'institution. Cette personne est désignée par la direction de l'institution ou de l'entreprise. Elle encadre l'élève au quotidien dans son expérience professionnelle et dans les responsabilités qui lui sont confiées. En information documentaire, elle conseille l'élève dans sa recherche documentaire pour constituer le corpus du TMsp.

Pour les stages en MSTS, un accord de partenariat doit être signé avec la DGESII, préalablement à l'accueil du/de la stagiaire.

Au cours de séances hebdomadaires, programmées pendant le stage, la référente ou le référent de l'institution discute, avec l'élève, de ses progrès vers l'atteinte des objectifs de stage.

À la demande de la référente ou du référent ECG, la référente ou le référent de l'institution transmet les indications sur le bon déroulement de l'expérience et communique les problèmes éventuels rencontrés sur le lieu de stage.

Participation de la personne responsable de stage au déroulement de la MS

La référente ou le référent de l'institution participe aux 3 à 5 séances réunissant les deux autres référentes ou référents : l'experte ou expert HES et la référente ou le référent ECG et l'élève (cf. calendrier de la MS) :

- la première séance a lieu à l'École de culture générale en présence de l'ensemble des référentes et référents et des élèves et marque la rentrée de l'année de maturité spécialisée ;
- les séances suivantes, dont l'une au moins se déroule sur le lieu de stage, permettent de faire un bilan intermédiaire sur les activités et les objectifs de l'élève en stage avec l'experte ou expert HES et la référente ou le référent ECG ; l'élève y participe également ;
- la dernière séance est consacrée au bilan final et à la validation du stage avec l'élève et la référente ou le référent ECG ; le lieu de la rencontre est fixé à la convenance des participants ;
- la référente ou le référent de l'institution ou de l'entreprise peut être invitée ou invité à assister à la soutenance du travail de maturité spécialisée en tant qu'auditrice ou auditeur.

Lorsque le stage est découpé en plusieurs séquences, uniquement la référente ou le référent de l'institution du premier stage participe à la séance de rentrée de la MS et, en principe, seule une rencontre à mi-parcours ou à la fin du stage est organisée dans l'institution ou l'entreprise avec l'experte ou expert HES et la référente ou le référent ECG.

En cas de nécessité liée au déroulement du stage, une ou plusieurs séances supplémentaires peuvent avoir lieu.

Evaluation du stage

La référente ou le référent de l'institution, l'experte ou expert HES et la référente ou le référent ECG assurent une vérification de l'adéquation des objectifs à mi-parcours du stage professionnel et procèdent à l'évaluation des prestations pratiques à la fin du stage.

L'évaluation de la pratique professionnelle du stage est assurée par la référente ou le référent de l'institution ou de l'entreprise au moyen du document ad hoc.

Convention de stage

Une convention de stage décrit les liens entre les parties. Elle est signée par l'institution ou l'entreprise, l'élève et l'ECG, au plus tard au début de la période de stage. Elle précise les rôles des parties et des modalités détaillés ci-dessous. Elle est rédigée une fois la validation du stage effectuée par la doyenne ou le doyen de l'ECG, au moyen du document ad hoc.

Parallèlement, l'institution ou l'entreprise doit établir un contrat de stage ; elle s'engage à en communiquer une copie à l'ECG. Elle sera attentive à l'incompatibilité du stage encadré avec une obligation légale, tel le service civil.

L'ECG communique à l'élève qui transmettra une copie à l'institution une attestation de scolarité en année de maturité spécialisée.

Ecole de culture générale

La direction de l'ECG valide les places de stage. Elle est, conjointement avec l'institution et la Haute école correspondante, responsable des objectifs des prestations pratiques spécifiés ci-dessus.

Référente et référent ECG

Une référente ou un référent de l'ECG assure le suivi de l'élève, les contacts avec la personne responsable dans l'institution et avec l'experte ou expert HES.

La référente ou le référent de l'école est, au niveau de l'école, la personne répondante de l'institution, et qui fait le lien avec la doyenne ou le doyen responsable de la maturité spécialisée.

Elève

L'élève respecte les règles définies au sein de l'institution pour son personnel (horaire fixé par l'institution, ponctualité, confidentialité). Elle ou il observe les recommandations des responsables de stages (référente ou référent de l'institution, experte ou expert HES, référente ou référent de l'ECG). Il est attendu de la part de l'élève une attitude ouverte et constructive. L'élève sera amenée ou amené à faire des liens entre des connaissances théoriques acquises dans le cadre du certificat ECG ou des recherches menées pendant la MS et des manières d'agir observées sur le terrain.

Travail personnel

Pendant le stage encadré de la MSTS, en garantissant un taux d'activité à 90%, l'institution permet à l'élève de consacrer un temps nécessaire à la réflexion sur sa pratique professionnelle et à son travail de maturité spécialisée. Ce temps d'une durée de 4 heures hebdomadaires doit être concentré sur une demi-journée (selon l'échéancier de la MSTS pour permettre aux élèves de suivre les cours théoriques).

Indemnité de la stagiaire ou du stagiaire

Une rémunération ou une indemnité du travail de la stagiaire ou du stagiaire est recommandée ; elle relève de la décision de l'employeur.

Pour le montant de la rémunération ou de l'indemnité du travail du stagiaire, il est conseillé de se référer au tarif en vigueur pour le salaire d'une apprentie ou d'un apprenti de 3^{e} année de CFC ou d'un ou une stagiaire pré-HES.

Contrat de stage/assurance

Un contrat de stage, en bonne et due forme, régi pour le surplus par les articles 344 et suivants du code des obligations, sauf dispositions contraires est obligatoirement conclu entre la candidate ou le candidat et l'institution ou l'entreprise ; il découle de la convention de stage de la MS. Il précise la durée des vacances et le montant de la rémunération de la stagiaire ou du stagiaire.

Le contrat de stage indique que l'assurance de l'employeur couvre le/la stagiaire contre les accidents, conformément à la loi fédérale sur l'assurance accident, y compris lorsqu'il n'est pas rémunéré.

Vacances

Les vacances dues par l'employeur conformément au droit du travail ne font pas partie intégrante de la période totale des semaines de stages. Elles doivent être compensées. Lorsque le stage se déroule dans une école, le temps de vacances est obligatoirement pris sur les vacances scolaires.

Maladie ou accident

En cas d'incapacité totale ou partielle de l'élève de participer au stage en raison d'une maladie ou d'un accident, dont la faute ne lui est pas imputable, le stage peut être partiellement ou totalement reconduit. Un certificat médical est accepté sur une durée maximale d'une semaine en MSTS et MSCI tourisme, de deux semaines en MSCI information documentaire. Au-delà de ce temps, une prolongation du stage sera exigée.

Fin prématurée du stage

En cas de conflit entre les parties, des solutions à l'amiable sont recherchées. L'acceptation de la fin prématurée des prestations pratiques par la direction de l'école est confirmée par écrit. Elle conduit en principe à l'échec de la maturité spécialisée. L'institution est tenue d'avertir immédiatement l'école de tout fait de nature à compromettre la réussite du stage, afin de pouvoir mettre en place un dispositif éventuel de remédiation.

Remédiation du stage

Si les prestations pratiques sont jugées insuffisantes, une remédiation sous forme de prolongation du stage peut être proposée par l'équipe d'évaluation avec l'accord de l'institution en charge du stage. Elle est effectuée, en principe, dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la décision.

Passerelle DUBS

Les titulaires d'un certificat de maturité spécialisée délivré par une Ecole de culture générale suisse peuvent accéder aux cours de la classe passerelle DUBS. Ce programme d'un an prépare à l'examen complémentaire, dont la réussite permet d'être admis dans les universités.

La passerelle DUBS est réservée aux candidates et candidats, qui ont de très bons résultats scolaires, d'excellentes méthodes de travail, une solide motivation et qui souhaitent se réorienter dans un projet d'études universitaires (4 ans d'études au minimum après l'obtention du certificat de maturité spécialisée de l'ECG). Cette formation est assurée par le Collège pour adultes Alice- Rivaz (COPAD).
https://edu.ge.ch/copad

Sites des formations MS

Henry-Dunant	Madame-de-Staël	Ella-Maillart	Jean-Piaget	Aimée-Stitelmann
arts et design	arts et design		arts et design	
			musique	
			théâtre	
				informatique de gestion
				information document.
				tourisme
santé	santé	santé	santé	
		pédagogie		
travail social	travail social	travail social	travail social	travail social

Informations pratiques

Coordination des maturités spécialisées : carole.bommer@edu.ge.ch

ECG Henry-Dunant

Avenue Edmond-Vaucher 20
1203 Genève
+41 (0) 22 388 59 00

Contact :
info-ecg-dunant@etat.ge.ch
Site :
https://edu.ge.ch/site/ecghen-rydunant/

Doyen responsable :
mballo.ndiaye@edu.ge.ch

ECG Ella-Maillart

Rue d'Italie 5
1204 Genève
+41 (0) 22 546 29 70

Contact :
info-ecg-maillart@etat.ge.ch
Site :
https://edu.ge.ch/site/ellamaillart/

Doyenne responsable :
Celine.Andersson@edu.ge.ch

ECG Jean-Piaget

Chemin Grange-Falquet 17
1224 Chêne-Bougeries
+41 (0) 22 388 78 00

Contact :
info-ecg-piaget@etat.ge.ch
Site : https://edu.ge.ch/site/ecgjeanpiaget/

Doyenne et doyen responsables :
dimitri.klopmann@edu.ge.ch
leonore.constantinis@edu.ge.ch

CECG Madame-de-Staël

Route de Saint-Julien 25
1227 Carouge
+41 (0)22 388 48 50

Contact :
madame-de-stael@etat.ge.ch
Site :
http://edu.ge.ch/destael

Doyen responsable :
Fanneau.Lecygne@edu.ge.ch

ECCG Aimée-Stitelmann

Route de Base 24
1228 Plan-les-Ouates
+41 22 388 20 50

Contact :
aimee-stitelmann@etat.ge.ch
Site :
http://icp.ge.ch/po/aimee-stitelmann/

Doyennes responsables :
joelle.comte@edu.ge.ch
karine.declerck@edu.ge.ch

Liens utiles

Enseignement secondaire II : https://www.ge.ch/filieres-formation-enseignement-secondaire-ii

Brochures éditées par le DIP : https://www.ge.ch/document/brochure-maturites-specialisees

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue : https://www.ge.ch/informer-metiers-formations

Portail suisse de l'orientation scolaire et professionnelle : https://www.orientation.ch/

Département de l’instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction générale de l’enseignement secondaire II
Ecole de Culture Générale